

**CHARTRE
DE
L'ACHAT
PUBLIC
DURABLE
2022**

AVANT PROPOS

La présente charte engage nos entités sur la mise en œuvre d'un achat public responsable.

Elle se veut, au-delà du respect des obligations réglementaires, déontologiques ou éthiques, une charte qui oriente l'action de nos entités vers les bonnes pratiques, l'innovation, la transparence, le retour d'expérience et la communication avec nos partenaires.

Cette charte, élaborée par la Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Nice et le C.C.A.S, formalise les actions et engagements concrets pris par la collectivité dans le cadre de sa **politique d'achat durable**, par le biais des marchés publics des trois entités. Engagée dans un vaste plan de relance, faisant suite à la crise sanitaire, la Métropole met en œuvre, par la commande publique, et dans le strict respect des dispositions du code de la commande publique, des politiques publiques de soutien ambitieuses, puissants vecteurs de co-construction et de développement du territoire.

La mise à jour de cette charte s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par la Métropole dès 2013, dans le cadre **du Small Business Act Métropolitain** :

- > Charte de l'achat public (2014),
- > Publication du Livre bleu de l'achat public à destination des entreprises,
- > Mise à disposition d'un numéro vert Accueil Marchés Publics Nice Côte d'Azur 0800 05 06 06, pour répondre aux questions des opérateurs (2015).

La Commande Publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable dans leur dimension environnementale, sociale et économique.

Cette charte s'articule autour des objectifs suivants :

1. Sur le volet environnemental

Intégrer la responsabilité environnementale

2. Sur le volet social

Mettre en œuvre une politique d'insertion sociale et de responsabilité sociétale des entreprises

3. Sur le volet économique

Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique

Simplifier les démarches administratives

Préserver l'équilibre financier des opérateurs économiques

Encourager l'innovation et les savoir-faire



Par le développement des **sourcing** fournisseurs, depuis plusieurs années, la Direction de la Commande Publique de Métropole Nice Côte d'Azur s'inscrit dans une dynamique de progrès vis-à-vis des opérateurs, notamment les TPE-PME, forts créateurs de nouveaux emplois. Cette démarche vise à maîtriser l'impact environnemental des achats, développer des rapports durables et équilibrés avec les fournisseurs et ainsi contribuer à pérenniser les filières économiques, les processus d'innovation.

Les objectifs de cette charte reposent sur la promotion d'une **coopération multi-partenaire entre les différents acteurs** ; acheteurs, entreprises, réseaux économiques, fédérations, chambres, collectivités, donneurs d'ordre publics, acteurs et divers animateurs de l'activité économique.

Cette coopération est indispensable pour effectuer des **achats écologiquement, socialement et économiquement responsables et performants** et tendre vers une plus grande attractivité et co-construction en faveur de la dynamique du territoire.



Intégrer la responsabilité environnementale

Chaque contrat est une opportunité
d'insérer des clauses environnementales
pour un achat plus vertueux avec un
impact moindre sur l'environnement.

- > Renforcer l'intégration des critères d'évaluation environnementaux dans les marchés publics et les généraliser sur toutes les entités
- > Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans la réalisation des sourcing et la définition des besoins de marchés
- > Prendre en compte le coût global de l'achat par l'analyse du cycle de vie
- > Intégrer les enjeux de l'économie circulaire dans les achats de fournitures et pour les marchés de travaux
- > **Accompagner les entreprises** dans la prise en compte des objectifs de performance environnementale en intégrant des critères et particulièrement :
 - Réemploi, réutilisation et recyclage des matériaux et déchets,
 - Tri, consommation d'énergie et bilan carbone,
 - Développement de la responsabilité sociétale et des certifications environnementales.
- > **Appliquer des chartes sectorielles** intégrant des exigences environnementales pour les travaux (charte chantier vert) et les événements (charte éco-manifestation)
- > Renforcer le suivi, le traitement, la valorisation, le réemploi et le recyclage des déchets issus des chantiers de marchés publics de travaux
- > **Promouvoir un guide d'achat du bois durable**
- > Développer les circuits courts (alimentation, délais d'intervention pour maintien de solutions en condition opérationnelle, etc.)
- > Lutter contre le gaspillage alimentaire
- > **Interdire les plastiques à usage** unique en lien avec la réglementation et diminuer la consommation de plastiques
- > **Conduire et poursuivre la réflexion sur l'impact environnemental, sanitaire et l'empreinte carbone des produits, services ou travaux** (en lien avec le Plan National d'Achat Durable, le plan climat et le plan santé métropolitain de lutte contre les perturbateurs endocriniens)



Mettre en œuvre une politique d'insertion sociale et de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**

Chaque contrat est une opportunité de donner une dimension sociale et solidaire à l'achat public par le recours aux clauses sociales et d'insertion et aux marchés réservés.

- > Lutter contre toutes les formes de discriminations et favoriser l'égalité de traitement
- > Veiller à l'égalité Femme/Homme
- > Développer la prise en compte des aspects sociaux dans la réalisation des sourcing et la rédaction des marchés (insertion sociale)
- > Intégrer des critères d'évaluation sociaux dans les marchés publics
- > Sensibiliser les opérateurs économiques dans la prise en compte des objectifs d'insertion sociale
- > Encourager et soutenir les actions d'insertion sociale notamment par le biais des nouvelles clauses sociales
- > Communiquer la programmation au service insertion emploi pour détecter les marchés potentiellement éligibles, dans une démarche d'anticipation prospective
- > **Promouvoir les marchés réservés** (marché d'insertion, marchés réservés à des entreprises adaptées, marchés réservés à des établissements et services d'aide par le travail)
- > Poursuivre les travaux engagés avec le pôle handicap pour la promotion des publics impactés dans la commande publique
- > **Développer les achats circulaires et solidaires** en lien avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et la politique de la Ville sur les régies de quartier
- > Lutter contre le dumping économique et social
- > Préserver la sécurité sur le chantier
- > Lutter contre le travail dissimulé
- > Lutter contre la sous-traitance non déclarée



Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique

Chaque contrat est une opportunité de soutenir l'activité économique, de promouvoir l'innovation et d'aller plus loin dans la transition écologique de la commande publique.



Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique

- > Adapter les procédures à la structuration du tissu économique local en pratiquant l'allotissement, en fonction des secteurs et métiers concernés
- > Généraliser le **sourcing** prospectif sur les nouveaux marchés ou à forte complexité technique
- > Définir des **critères** simples, vérifiables et équitables strictement liés à l'objet du marché
- > Opter pour le choix constant de souplesse pour les procédures mises en œuvre en ayant recours aux **procédures adaptées**
- > Veiller à privilégier l'**économie de fonctionnalité** et le juste niveau de qualifications et certifications requises
- > Favoriser les **marchés d'opération ou de projet**
- > Favoriser la **multi-attribution** pour sécuriser les approvisionnements à risque
- > Proposer des visites de site obligatoires, en fonction des marchés
- > Appliquer la charte chantier vert et le programme d'économie circulaire
- > **Privilégier la sous-traitance** et les groupements momentanés d'entreprises
- > **Garantir l'accès des PME** à tous les marchés globaux
- > Favoriser la création de groupements d'opérateurs économiques afin que les TPE/PME puissent avoir accès à des marchés plus importants en n'imposant pas systématiquement la solidarité du mandataire
- > Établir des partenariats avec les représentants d'entreprises locaux (syndicats, fédérations, CCI etc.) pour présenter la commande publique, les besoins de la collectivité et ses procédures
- > Organiser des réunions d'information et de présentation. Diffuser le **Livre bleu de l'achat public** afin d'aider les entreprises à répondre à un marché public

> Renforcer la **transparence** de la commande publique en offrant plus de lisibilité sur les consultations et en anticipant la présentation annuelle des marchés à venir (communiquer la programmation en s'appuyant sur des réseaux d'organisations représentatives et plurielles)

> Développer l'identification et la consultation d'acteurs locaux en partenariat avec la CCI (Place Business) pour les marchés de faible montant notamment

> Participer aux conventions d'affaires thématiques avec la CCI dans le cadre de l'adhésion à la Place Business

> Rencontrer des syndicats professionnels

> **Dispenser des formations en marchés publics** aux opérateurs qui en font la demande via la ligne numéro vert Accueil Marchés Publics Nice Côte d'Azur 0800 05 06 06

> Encourager le référencement des opérateurs économiques

> Publier les **données essentielles** de la commande publique (L2196-2 du CCP)



Simplifier les démarches administratives



> Favoriser la transition vers la **dématérialisation** de la commande publique

> Dématérialiser la gestion complète de la procédure de passation et d'exécution

> Proposer une Application Interface de Programmation (API) entreprises pour centraliser et faciliter la mise en œuvre du devoir de vigilance

> Simplifier les dossiers de consultation

> Proposer des **cadres de mémoire technique** pour faciliter les réponses

> Étendre le dispositif du « Dites-le nous une fois » et le Document Unique de Marché Européen (DUME)

> Adapter les périodes et durées des publications des procédures adaptées

> Favoriser la **régularisation des offres** et recourir à la négociation lorsque cela est possible

> Développer la négociation orale pour tous les marchés stratégiques ou à forts enjeux technologiques ou financiers

> Déployer une communication et une approche adaptées : centraliser l'ensemble des appels d'offres et marchés publics du territoire, proposer des formations et organiser ou coordonner des manifestations à destination des petites et moyennes entreprises



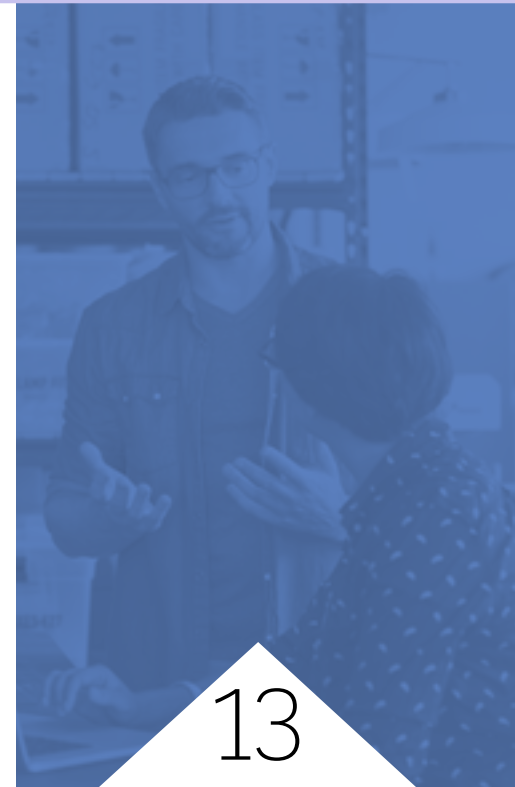
Préserver l'équilibre financier des opérateurs économiques

- > Garantir les délais de paiement
- > Sécuriser la trésorerie de l'entreprise (avances, acomptes, etc.)
- > Adapter les taux d'avances de trésorerie et renoncer au versement de l'avance contre une garantie bancaire
- > Proposer l'exécution par carte achat pour les fournitures et prestations récurrentes
- > Créer un environnement dans lequel les très petites entreprises artisanales, commerciales, libérales ou agricoles peuvent prospérer (unités fonctionnelles par projets ou opérations de travaux)
- > Introduire des **clauses de révision** de prix et d'actualisation de prix adaptées ; réflexion sur les paramètres et les index des formules de révision
- > Introduire des clauses de réexamen et de revoyure, pour pallier les aléas liés à des pénuries et hausses imprévisibles ou contraintes exceptionnelles d'exécution (R.2194-1 du CCP)
- > Prévoir des pénalités proportionnées aux enjeux et prestations du cahier des charges
- > **Veiller à l'équilibre des négociations**
- > **Lutter contre les offres anormalement basses**, en utilisant une méthode de détection active (L.2152-5 du CCP)



Encourager l'innovation territoriale et les savoir-faire

- > Introduire des **variantes** sans obligation de fournir une offre de base, pour davantage de flexibilité dans les propositions de solutions alternatives pertinentes, innovantes et économiques
- > Poursuivre et promouvoir l'expérimentation sur les **marchés innovants** issus du décret 2018-1225 du 24 décembre 2018
- > Garantir le respect du secret professionnel et commercial tout au long de la procédure
- > Introduire des clauses de performance, incitatives ou le versement d'une prime lorsque cela est pertinent
- > S'inscrire dans une **démarche qualité**, d'évaluation des prestations des opérateurs et d'optimisation des consultations
- > Renforcer les **partenariats** par la concertation et des échanges réguliers
- > Promouvoir les **pôles d'excellence** en lien avec la Direction du Développement Économique
- > **Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire** en lien avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi
- > Créer une plateforme innovation sur le portail de la Métropole en lien avec la Direction du Développement Économique permettant aux entreprises de valoriser leur savoir-faire





ÉVALUATION

La mise en application et la réussite de cette charte seront mesurées annuellement, au regard des indicateurs de performance développés par la Direction de la Commande Publique et énoncés au Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables mutualisé, dont notamment le niveau d'attribution des marchés aux TPE/PME locales, et les taux d'intégration de considérations sociales ou environnementales dans les marchés publics.

Les leviers et engagements énoncés dans cette charte seront attentivement sélectionnés et mis en œuvre par les services prescripteurs, au regard des objectifs stratégiques et des enjeux environnementaux, sociaux, technologiques et économiques des projets.

Direction de la Commande Publique
Service Performance et centrale d'achats



ACCUEIL
MARCHÉS
PUBLICS

0 800
05 06 06

Nice Côte d'Azur

Appel gratuit



C.C.A.S.
VILLE DE NICE



VILLE DE NICE

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR